

Comité Technique Spécial Départemental de la Haute-Garonne

En date du 9 novembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DOS 4

Répartition des moyens d'assistants d'éducation et AESH pour le département de la Haute-Garonne – BOP 230 – Rentrée scolaire 2015

Le contingent des emplois d'assistants d'éducation implantés dans le département de la Haute-Garonne au 1er septembre 2014 s'élevait à 989,5 ETP (Hors-titre 2).

La nouvelle dotation s'élève à 991,75 ETP à la rentrée scolaire 2015 suite au redéploiement de 2,25 ETP d'AED au niveau académique et se répartit comme suit à ce jour :

- AED 1er et 2nd degrés : 869,30 (+0,55 ETP) ;
- Suppléance AED : 12 ETP ;
- AESH – M : 77,1 ETP (+1,6 ETP) ;
- AESH – CO (ULIS) : 22,6 ETP (-0,6 ETP) ;
- Dispositifs particuliers (ateliers relais, internats...) : 7,5 ETP ;
- Aides exceptionnelles : 3 ETP (+0,7 ETP)

Les principes de répartition ont été les suivants :

- Analyse du besoin selon le barème académique en vigueur depuis la rentrée scolaire 2011 (effectif total d'élèves par établissement et selon le type d'établissement; nombre d'élèves internes) ;
- Aucune suppression d'emplois sur la surveillance et l'AESH à la RS 2015 (hors transferts d'AESH vers le titre 2 liés aux CDIsations).

A cette dotation départementale, s'ajoutent les emplois pris en charge au niveau académique : assistants de prévention et de sécurité (APS), AED sur missions ENT, AED de l'internat relais à Bagnères de Luchon, du C.S.E.S Jean Lagarde "Le Parc Saint-Agne" et du CREPS.

Les dotations des EPLE et les mesures en emplois à la RS 2015 sont détaillées en annexe.